

LE CABINET DE WASHINGTON

Le dix-neuvième siècle a été désigné de différentes manières. On lui a donné, entre autres appellations, celle de *siècle des avocats*. Dans la plupart des pays soumis au régime constitutionnel—et il n'existe guère de pays, dans notre ère, qui ne soient soumis à ce régime—les avocats sont à la tête des affaires. Nous constatons un fait, sans vouloir l'apprécier ni le discuter. De nos jours, dit-on, la profession d'avocat mène à tout... lorsqu'elle ne mène pas à rien du tout.

Un exemple tout récent vient de confirmer de nouveau la vérité de ce dicton. La composition du nouveau cabinet américain, formé par le président Hayes, atteste la prépondérance et l'influence que possèdent les hommes de loi, même aux États-Unis. Sur six ministres qui composent le nouveau cabinet, on compte cinq avocats. Le sixième est un journaliste et un orateur, le fameux Carl Schurz. Voilà un fait significatif, et d'autant plus remarquable que les hommes de profession n'ont pas été fort en faveur jusqu'à ce jour auprès du peuple américain, qui affectait encore, dans ces derniers temps, de choisir ses chefs et ses législateurs parmi les artisans, tels que forgerons, cordonniers, menuisiers, maçons, etc. ; à tel point que les États-Unis passaient et passent encore, avec quelque raison, il faut bien l'avouer, pour le pays de *Cocagne* de cette classe de la société.

Voici les noms des nouveaux ministres américains :

M. Evarts, chef du cabinet, né à Boston en 1818, admis au barreau de New-York en 1847 ;

M. John Sherman, né à Lancaster, Ohio, en 1823, admis au barreau en 1844 ;

M. Carl Schurz, né à Cologne, en Allemagne ;

M. Richard Thompson, né en Virginie, en 1809, admis au barreau en 1843 ;

M. Chs. Devens, né à Charleston, Massachusetts, en 1820, admis au barreau en 1841 ;

M. George McCrary, né à Evansville, Indiana, en 1835, admis au barreau en 1856 ;

M. David Key, né dans le Tennessee en 1824, admis au barreau en 1849.

Il faut dire, cependant, que plusieurs de ces avocats sont en même temps des militaires. Ces combinaisons de qualités se rencontrent assez fréquemment aux États-Unis, où les membres des professions *libérales* ne se gênent pas pour exercer, en même temps que les professions légale, médicale, etc., celles de commerçant, d'industriel ou de soldat. Ainsi, M. Charles Devens est brigadier-général en même temps qu'avocat ; M. Key, avocat, est un ancien colonel de l'armée confédérée ; M. Carl Schurz, journaliste, professeur, *lecteur*, orateur, joint à tous ces titres celui de brigadier-général, comme M. Devens. Le président Hayes est lui-même général. On voit par là que l'élément militaire est combiné, à Washington, avec l'élément professionnel.

Les grades militaires forment la base d'une espèce d'aristocratie bourgeoise aux États-Unis. Il n'y a pas de village si reculé où l'on ne voie des notables qui se drapent dans leurs titres plus ou moins apocryphes de capitaine, de major, de colonel, de général. On trouve de ces officiers partout, et ils sont aussi fiers de leurs titres que les nobles de races de leur qualité. Cela prouve une fois de plus que les distinctions sociales et l'inégalité des conditions sont une nécessité et un besoin, même dans les Républiques.

A. G.

UNE DÉCISION IMPORTANTE

Les propriétaires de journaux qui sont obligés d'employer les mesures coercitives pour faire payer leurs abonnés, se trouvent quelquefois dans des positions embarrassantes devant les tribunaux par suite de la mauvaise foi ou de l'obstination de certains plaideurs. Il est de mode, parmi certains gens, de considérer les dettes d'abonnement comme des obligations purement naturelles. Il n'est pas rare même

de rencontrer des personnes qui s'imaginent qu'elles rendent service à un propriétaire de journal en recevant sa feuille *gratuitement*. Elles sont convaincues que l'obligé, le débiteur, dans ce cas, c'est le propriétaire, et elles s'indignent si on leur demande le paiement. D'autres, entraînés devant les cours de justice, ont recours à tous les moyens et à toutes les subtilités pour éviter de payer. Malheureusement pour toute cette classe, la jurisprudence de nos tribunaux tend à s'établir de plus en plus en faveur des journaux, dans les cas de cette nature.

Il est quelquefois difficile, pour les propriétaires de faire la preuve de leurs droits, à raison des circonstances, comme, par exemple, lorsque l'abonnement a été pris par un agent en dehors du district judiciaire où se publie le journal. Quelques plaideurs ont déjà essayé de faire des misères avec ce moyen, mais ils n'ont pas réussi. L'hon. juge W. Dorion, de la cour supérieure de Montréal, siégeant au Circuit, a rendu jugement, dernièrement, dans une affaire de ce genre, et il a décidé contre le Défendeur que le contrat d'abonnement, même fait entre l'abonné et l'agent du journal dans un autre district, était censé fait au lieu même de la publication et à l'endroit où le journal est mis à la poste. Il a assimilé ce cas à celui de l'acheteur étranger qui contracte avec un marchand ou fournisseur par l'entremise d'un agent.

Il serait à souhaiter que ces leçons portent leurs fruits. Le Canada est à peu près le seul pays où l'on remarque tant de mauvaise volonté chez les abonnés de journaux. C'est le résultat de la condescendance trop prolongée des propriétaires. Ailleurs, on sait que les abonnements sont presque invariablement payables d'avance, et il est probable que les abonnés s'en trouvent aussi bien, en fin de compte, que les journaux eux-mêmes.

NOTRE JOURNAL

Nous offrons de nouveau nos remerciements au public pour les marques si flatteuses d'estime qu'il continue à nous donner. Nous n'avons qu'à nous louer jusqu'ici de l'empressement que l'on a mis à répondre à notre appel. En moins de six semaines, nous avons reçu plus de deux cents demandes d'abonnement ; et cela spontanément, sans avoir recours à d'autre moyen que la seule voie du journal. C'est un succès dont nos amis se réjouiront avec nous. Il y a peu de journaux, dans la province, qui aient jamais obtenu un pareil résultat, dans des conditions comme celles où nous nous trouvons.

Au reste, la faveur du public canadien n'a jamais fait défaut à *L'Opinion Publique*. Une année après sa fondation, ce journal avait déjà autant d'abonnés que les premiers journaux du pays, que des publications vieilles d'un demi-siècle. Les nombreux témoignages de sympathie que nous venons de recevoir prouvent que le public est toujours bien disposé à notre égard, et que nous avons eu raison de compter sur lui. Cet encouragement donné à un journal comme *L'Opinion Publique*, dans ce temps de crise et d'embaras général, fait honneur aux sentiments patriotiques et nationaux de notre population.

"REVUE DE MONTRÉAL"

Tel est le titre d'un journal qui vient d'être fondé à Montréal et paraîtra le 20 de chaque mois. Elle est sous la direction d'un bureau de direction composé d'hommes distingués. Le premier numéro contient un prospectus vraiment remarquable par M. l'abbé Chandonnet. On y trouve une exposition de principes digne de la science théologique et philosophique de l'auteur. On sait que M. l'abbé Chandonnet excelle à résumer, à réduire à leur plus simple expression les principes les plus abstraits, les vérités les plus subtiles de la philosophie et de la théologie.

Outre ce prospectus qui promet tant, il y a deux charmants sonnets par M. Fréchet, un chapitre de l'ouvrage que M.

Faucher de St. Maurice doit publier bientôt : "Les souvenirs de trois croisières dans le golfe Saint-Laurent," et la lecture faite à Montréal par M. Pamphile Lemay sur les poètes illettrés de Lotbinière.

De beaux noms et de belles choses!... M. Lemay a eu une idée patriotique lorsqu'il a songé à faire connaître quelques-uns de ces poètes illettrés qui procurent si éloquentement que le don de la poésie, comme celui de la musique et des beaux-arts, a été fait à notre population. Il est à souhaiter qu'on fasse ailleurs ce que M. Lemay a fait pour le comté de Lotbinière.

L'abonnement à la *Revue* coûte \$3 par année. On s'adresse à la *Revue de Montréal*, rue Saint-Jean-Baptiste, Montréal.

LE PÉLERINAGE CANADIEN À ROME

Le départ des pèlerins canadiens pour Rome aura lieu dans une quinzaine de jours. Tout le public a suivi avec intérêt les préparatifs de cette grande démonstration, la plus solennelle que notre population, si profondément catholique, aura faite à l'égard du Saint-Siège depuis le mouvement des Zouaves Pontificaux. Le Canada catholique sera représenté à Rome par deux évêques et par un bon nombre de prêtres et de laïques.

Nous publierons, dans notre prochain numéro, des gravures représentant le cofret qui doit contenir les dons offerts par les catholiques de la province au Saint-Père, ainsi que quelques autres objets précieux.

Nous reproduirons, en même temps, quelques-unes des adresses qui doivent être portées au pied du trône pontifical par la députation canadienne.

REVUE DE LA SEMAINE

ORIENT

Deux faits importants, l'ouverture du nouveau parlement turc et l'adoption du protocole russe par quelques-unes des puissances, ont marqué la dernière semaine.

L'inauguration des Chambres, à Constantinople, a été tout un événement. C'est le premier résultat important des réformes promises par la Porte. C'est de la Constitution du 1er janvier, préparée précipitamment par le Divan au milieu des troubles et des embarras de la guerre civile, et proclamée solennellement par le Sultan, que le nouveau parlement tient ses pouvoirs. C'est la première fois que la Turquie fait sérieusement l'essai du régime constitutionnel. Cette concession aux vœux occidentaux lui a été arrachée par la nécessité. Voilà maintenant l'empire ottoman constitué sur le modèle uniforme des autres puissances européennes.

L'ouverture de la session s'est faite avec toute la solennité voulue, et suivant les rites occidentaux. Le Sultan lui-même présidait à la cérémonie. Il était entouré de ses ministres, des hauts dignitaires civils, militaires et religieux. En l'absence du corps diplomatique, les gouvernements étrangers étaient représentés par leurs chargés d'affaires. Le discours du trône a été lu par le premier secrétaire du Sultan. Voici la teneur de cette pièce, qui ne diffère guère des autres documents de ce genre, en usage dans les pays constitutionnels.

"Le sultan rappelle les diverses tentatives de réformes faites par la Turquie dans les dernières années. Il dit qu'après la guerre de Crimée, le pays serait entré dans une nouvelle ère de progrès et de prospérité, si des intrigues et une coupable agitation n'avaient pas paralysé les efforts du gouvernement, en l'obligeant à épuiser ses ressources en dépenses militaires. Ces causes, et la mauvaise administration financière, ont forcé le gouvernement, au début de l'insurrection de l'Herzégovine, à réduire l'intérêt sur la dette publique. Le sultan ayant été appelé au trône dans les circonstances les plus difficiles, s'est d'abord appliqué à placer l'armée sur un pied capable d'assurer la sécurité et l'indépendance du pays ; puis il a dirigé ses efforts sur les réformes intérieures en promulguant une charte qui, à l'exemple des États les plus civilisés, fait participer la nation à l'administration des affaires publiques.

"Le discours énumère ensuite les mesures qui seront soumises au parlement ; il promet, entre autres choses, de donner aux créanciers de la Turquie des garanties en rapport avec les besoins pressants du Trésor.

"Le sultan fait l'éloge du patriotisme du peuple et de la valeur de l'armée ; il annonce la pacification du pays et le rétablissement de la paix avec la Serbie ; il compte sur le résultat favorable des négociations en cours avec le Monténégro, ce qui permettra au gouvernement de licencier une grande partie des troupes.

"Bien que la Conférence n'ait pas abouti à une entente définitive, elle a prouvé que le gouvernement turc était et est toujours prêt à seconder les désirs des puissances quand ils se

ront en harmonie avec les traités existants, avec le droit des gens et avec les exigences de la situation.

"Le Sultan conclut ainsi : Mon gouvernement a constamment donné des preuves de sincérité et de modération qui aideront à resserrer les liens d'amitié et de sympathie qui nous unissent à la grande famille européenne."

Ce discours a produit un bon effet à l'étranger. Il indique l'existence d'un désir sincère de la paix, et de bonnes intentions, chez le gouvernement du Sultan, en même temps qu'une déférence convenable pour les puissances. Le mot de la fin, surtout, a été considéré comme une profession de foi européenne d'un caractère significatif et d'une portée considérable.

Il y a plusieurs membres chrétiens dans les nouvelles chambres. Ce petit groupe disparate, qui fait tache dans cette assemblée de musulmans, ne peut exercer par lui-même une grande influence, mais sa présence seule est un fait important. Il reste maintenant à voir cet étrange parlement à l'œuvre.

En attendant, tout n'est pas rose à Constantinople. Le fanatisme turc se signale encore par des manifestations violentes. Les dernières dépêches annonçaient une crise imminente et peut-être une révolution. La Porte rencontre encore plus de difficultés à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les vieux Turcs reprochent vivement au gouvernement d'avoir obtenu la soumission de la Serbie et des *vahouch monténégrins* par des concessions humiliantes. Des placards révolutionnaires sont affichés chaque jour dans les rues de Constantinople par les mécontents, et la police est impuissante à réprimer ces démonstrations. Un grand nombre d'ulémas et de sofas ont protesté contre la politique du gouvernement en laissant la capitale. Tous ces tiraillements intérieurs sont de nature à entraver beaucoup les efforts du Divan, qui se trouve avoir une tâche extrêmement difficile à remplir en ce moment. Il est vrai qu'il ne fait que récolter ce qu'il a semé lui-même. Il est plus facile de soulever le fanatisme d'une population que de l'apaiser. Les *croquants*, convoqués à la guerre sainte, renouent difficilement à l'idée de manger du chrétien, et ils s'indignent de ce que le Divan les congédie maintenant, après avoir érasé la nation d'impôts pour la mettre sur le pied de guerre. C'est ce qui porte le *Times* de Londres à penser que le plus grand danger d'une guerre vient dans la Turquie même et non de la Russie.

Le protocole russe, admis par quelques gouvernements, n'est pas encore accepté par l'Angleterre. Le général Ignatieff, qui s'est rendu de Versailles à Londres, est en pourparlers avec Lord Derby. On croit cependant que l'accord sera fait bientôt, et que la convention pourra être soumise immédiatement à la Porte.

ALLEMAGNE

On a célébré en Allemagne, il y a quelques jours, le quatre-vingtième anniversaire de la naissance de l'Empereur Guillaume. Le pupille de Bismark est le plus âgé de tous les souverains de l'Europe, après le Pape.

On s'occupe beaucoup d'un vote que vient de donner la majorité du Reichstag, et en vertu duquel le siège de la haute cour impériale d'Allemagne devra être transféré de Berlin à Leipzig, en Saxe. Ce changement a été décidé par une majorité de 71 voix. On considère cette mesure comme un rude coup porté à la politique centralisatrice et toute prussienne de M. de Bismark.

ÉTATS-UNIS

Le parti républicain fait preuve d'une ténacité et d'une vigueur étonnante. Il met au service de ses mauvais instincts et de sa malhonnêteté une énergie prodigieuse. Il a déjà réussi, à force d'audace et d'impudence, à voler la présidence. Il est en train maintenant, en s'appuyant sur cette base, de s'imposer aussi en Louisiane et dans la Caroline du Sud. Les radicaux américains ont trouvé le secret de faire dominer la minorité, en pleine république. Les premières marques de bonne volonté et d'honnêteté données par M. Hayes n'étaient que le résultat de velléités impuissantes et stériles. Le nouveau président, qui avait d'abord déclaré son intention formelle de reconnaître le gouverneur démocrate Nicholls en Louisiane, est revenu sur sa promesse. Il a cédé à la pression exercée sur lui par la fraction radicale, qui paraît avoir réussi à le ramener sous son joug, dont il avait essayé de s'affranchir d'abord. Au lieu de confirmer la nomination de Nicholls, ainsi qu'il l'avait promis et ainsi que l'avait voulu la majorité du Sénat, M. Hayes, sur les instances des républicains avancés, a décidé de confier le règlement de la question de la Louisiane à une commission dont le Vice-Président Wheeler sera le chef. On veut répéter pour la Louisiane la farce du comité présidentiel. La première expérience a si bien réussi aux républicains, qu'on ne s'étonne pas de les voir recourir de nouveau à ce moyen honnête. On peut prévoir que le comité de la Louisiane proclamera Packard gouverneur, comme le comité du Congrès a proclamé M. Hayes. Les beaux jours du *grantisme* et des *carpet baggers* ne sont pas finis. Et tout cela se fait en dépit de la volonté clairement exprimée du Congrès et du peuple. Quel charmant régime que celui qui se prête à de telles manœuvres et à de telles fraudes ! Les journaux démocrates ont bien raison de dire que la *République* est morte aux États-Unis, et qu'il faut en faire son deuil. Elle a dégénéré en l'anarchie et en une dictature déguisée.

Il est annoncé semi-officiellement que le Congrès sera convoqué en session extraordinaire pour le 4 juin.

A. GÉLINAS.